



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Protocole de retour en classe Collège Jean-Marie Lonné

Protocole établi à partir du protocole national du 4 mai mis à jour le 11 mai 2020

1. Le protocole

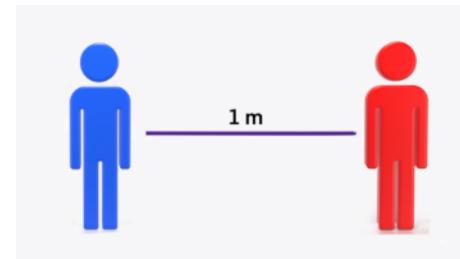
Organisation du retour au collège

- Réouverture de l'établissement le **18 mai 2020** pour les 6^{ème} et 5^{ème}
- Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} devraient pouvoir reprendre à compter du 2 juin 2020, en attente d'une décision de l'Etat prise fin mai.
- Les familles ont le choix d'inscrire leur enfant au collège (base du volontariat). Elles doivent donner une réponse définitive au plus tard le 13 mai. La décision prise vaut jusqu'au 1^{er} juin.
- Les élèves seront accueillis par groupes de 15 élèves maximum en respectant la répartition par classe. Les élèves pourront ainsi venir chaque semaine. Si une classe comporte plus de 15 élèves, la classe sera divisée en deux groupes qui alterneront une semaine sur deux. Les emplois du temps seront modifiés pour permettre la gestion des récréations et de la cantine.
- Les cours seront répartis sur quatre journées : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Il n'y aura pas classe le mercredi.
- Les professeurs poursuivront leur travail à distance pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} qui ne sont pas rentrés. Pour les 6^{ème} et 5^{ème} qui ne reviendront pas, les cours et devoirs seront mis en ligne sur Pronote.
- Les transports scolaires et le service de cantine fonctionneront.

Maintenir la distanciation physique

Ce principe de maintien de distanciation physique d'au moins **1m entre chaque personne** permet d'éviter:

- les contacts directs ;
- une contamination respiratoire ou par « gouttelettes ».



Application des gestes barrière

- En continu, partout et par tout le monde (moyen de prévention le plus efficace).
- Ils feront l'objet d'une sensibilisation et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève (18 mai : deux premières heures avec le professeur principal).



Application des gestes barrière

Lavage des mains

- Au moins 30s à l'eau et au savon liquide ou par une solution hydro alcoolique (sous la surveillance d'un adulte à l'école) ;
- Séchage avec papier jetable ou air libre ;
- Lavage le plus fréquemment possible (arrivée et sortie, avant et après la récréation, avant et après le passage aux toilettes, avant et après les repas).

Port du masque

- Port obligatoire du masque « grand public » pour tout le **personnel** en présence d'élèves et dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (encadrement des élèves à besoins éducatifs particuliers, circulation, récréation, etc.).
- Port obligatoire du masque « grand public » pour les **collégiens** dans les situations où la distanciation risque de ne pas être respectée (circulation, pause méridienne, récréation).
- Les élèves doivent venir au collège avec leurs propres masques, fournis par les parents (au minimum deux par jour, idéalement quatre). A titre exceptionnel, le collège pourra fournir des masques la première semaine.
- Il est également préconisé que chaque élève dispose d'une petit flacon de gel hydro alcoolique et de mouchoirs à usage unique, ainsi que de deux pochettes hermétiques (pour ranger les masques lavables propres et sales).

Ventilation des locaux

- De **manière systématique**, au moins 10 minutes avant l'arrivée des élèves.

Limiter le brassage des élèves

- ❖ Limitation des croisements entre les classes et niveaux.
- ❖ Stabilité des classes et des groupes d'élèves.
- ❖ Organisation des journées et des activités scolaires adaptée.

Le nettoyage et la désinfection

- ❖ Traitement des locaux avant la réouverture.
- ❖ Traitement des locaux après la réouverture :
 - Nettoyage approfondi au moins une fois par jour ;
 - Désinfection plusieurs fois par jour des zones fréquemment touchées et sanitaires.

La formation, l'information et la communication

Un plan de communication et de formation est élaboré à destination des personnels et élèves, avec l'appui de l'infirmière scolaire. Les parents sont informés des dispositions validées par le CHS, via le site du collège et Pronote.

2. FICHES THEMATIQUES

a. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Comme l'établissement était complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté au cours des 5 derniers jours, il a fait l'objet d'un nettoyage selon le protocole habituel.

Après la reprise, les conditions sont plus strictes :

- Nettoyage approfondi en 2 étapes : nettoyage avec un détergent usuel puis désinfection à l'aide d'un produit spécifique.
- Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage. Poubelles vidées régulièrement.
- Désinfection plusieurs fois par jour des surfaces fréquemment touchées (rampes d'escalier, poignées de portes).

b. Sanitaires

Maintien de la distanciation physique :

- Organisation des temps de lavage des mains par groupe pour gérer les flux d'élèves (pas plus de deux élèves en même temps dans les sanitaires filles et garçons);

Hygiène, nettoyage et désinfection des locaux et matériels :

- Approvisionnement en consommables (savon liquide, papier essuie-mains) ;
 - Neutralisation des sèche-mains à air pulsé et d'un lavabo sur deux ;
 - Aération régulière des locaux
-

c. Accueil des élèves

Organisation des arrivées et du flux de personnes :

- Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant tout départ pour l'école afin de vérifier l'absence de fièvre (température inférieure à 37°8).
- L'élève doit être muni de deux masques au minimum, chirurgicaux ou en tissu. Il n'y a pas d'obligation d'homologation même si cela reste préférable.
- Les élèves accèdent à la classe dès leur arrivée, après lavage des mains ;
- Il est souhaitable que les élèves arrivent plutôt au collège vers 8h30 dans la mesure où ils ne pourront pas rester dans la cour de récréation.

Maintien de la distanciation physique dans la file d'entrée :

- Le matin, entrée des élèves par deux accès (garçons et filles) et cheminement immédiat jusqu'aux toilettes pour le lavage des mains ;
- Matérialisation des distances de sécurité par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise) ;
- Mise en place d'une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages)

Accès des personnes extérieures:

- L'accès aux bâtiments à toute personne extérieure (parents, autres accompagnants,...) est interdite ;
- Les livraisons sont strictement réglementées.

d. Aménagement des salles de classe

Limitation du brassage des élèves.

- Mise en place d'un format « 1 classe = 1 salle » ;
- Les élèves restent dans la même salle tout au long de la journée, à l'exception des heures dédiées à l'EPS et au temps de récréation et de cantine. Une place spécifique est attribuée dès le premier jour.
- L'accès aux casiers est condamné.

Aménagement de la salle de classe de manière à **respecter la distanciation physique** :

- Distance d'au moins un mètre entre les tables et le bureau du ou des professeurs ;
- Limitation des déplacements dans la classe.
- Les élèves doivent être en possession de leur propre matériel qu'ils ne doivent en aucun cas partager.

Limitation des croisements à l'intérieur de la classe

- Mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe matérialisé au sol.
- Les élèves limitent leurs déplacements au minimum.

Aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant au minimum 10 minutes, aux récréations, le midi et le soir.

e. La circulation des élèves et des adultes dans les bâtiments

Sens de circulation

- Instauration d'un sens unique de circulation dans les couloirs de manière à limiter les croisements. Ce sens de circulation est matérialisé au sol par un fléchage ;
- Mise en place d'un fléchage et d'une signalétique adaptés ;
- Organisation d'un escalier montant et d'un escalier descendant pour accéder aux classes et à la cantine.

Distanciation physique et fluidité des déplacements

- Maintien des portes intérieures en position ouverte pour éviter les points de contact ; neutralisation des rampes d'escalier avec de la rubalise ;
- Récréations : attention portée à la distanciation physique et port du masque ;
- Temps de repas échelonné pour éviter les croisements.

Limitation du brassage

- Ce sont les personnels enseignants qui se déplacent dans les classes et qui amènent et viennent chercher les élèves dans la cour (sauf M1 et S2).

f. La récréation

- Interdiction des jeux de contact et de ballon, du ping-pong et tout ce qui implique des échanges d'objets.
- Fermeture du foyer pour limiter le brassage entre les groupes d'élèves.
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique avant de descendre en récréation et en remontant dans la classe.

g. La demi-pension

- Mise en place d'une organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements. Mise en place d'un sens de circulation.
- Limitation de la capacité d'accueil de la cantine à 44 élèves de manière à respecter la distanciation physique. Mise en place de plusieurs services sur la pause méridienne.
- Nettoyage des mains au savon avant le repas et par solution hydro alcoolique après le repas.
- Adaptation des modalités de distribution des repas. Les carafes d'eau sont individuelles et désinfectées à chaque service.
- Nettoyage des tables et chaises après chaque service.

h. Activités sportives et culturelles et enseignements spécifiques

ACTIVITES SPORTIVES :

- Neutralisation des vestiaires et douches ;
- Limitation de la pratique à des activités de basse intensité si la distanciation est impossible. La distanciation à respecter est de 5m pour la marche rapide et de 10m pour la course à pied ;
- Interdiction de l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous sauf si la désinfection est possible.

ACTIVITES CULTURELLES, MANUELLES ET ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES :

- Les SVT, la physique-chimie, les arts plastiques et l'éducation musicale se déroulent dans les salles dévolues aux classes ;
- L'enseignement de chant choral et le latin sont mis en pause afin d'éviter le brassage des élèves de différentes classes ;
- La salle informatique et le CDI sont fermés aux élèves ;
- Le recours au matériel pédagogique collectif est à proscrire ; l'utilisation de vidéos ou la manipulation par l'enseignant sont à privilégier.

PROCEDURE EN CAS DE SUSPICION DE COVID-19

- La personne est immédiatement isolée avec un masque dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Les gestes barrière sont impérativement respectés.
- Les parents sont immédiatement informés pour venir chercher l'élève présentant des symptômes. Ils sont invités à contacter leur médecin traitant qui décidera de l'opportunité et les éventuelles modalités de dépistage.
- Pour un adulte, la procédure est identique : la personne isolée est invitée à consulter son médecin traitant.
- Les locaux occupés par la personne font l'objet d'un nettoyage approfondi.

La personne ne pourra revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un avis médical.

Si le cas est positif :

- Les services académiques sont immédiatement informés et se rapprochent sans délai du Conseil Départemental et des autorités sanitaires, lesquelles définiront les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts ainsi que les modalités d'éviction. Des décisions de quatorzaine, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- Les locaux occupés et objets potentiellement touchés par la personne dans les 48h qui précèdent son isolement font l'objet d'un nettoyage approfondi minutieux.
- Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec la personne malade sont informés.

Après cette longue période,
nous avons tous hâte de vous retrouver !